



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/08/2024

Dossier complet le : 06/08/2024

N° d'enregistrement : 2024-3021

1 Intitulé du projet

Modification du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque : Création d'un système industriel de tri des déchets pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté Urbaine de Dunkerque

Raison sociale

Communauté Urbaine de Dunkerque

N° SIRET

2 4 5 9 0 0 4 2 8 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Communauté Urbaine

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Emmanuel

Prénom(s)

Bouclon

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres ICPE soumise à enregistrement	Rubrique 2714 : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques... Exploitation de nouvelles unités avec un volume de déchets non dangereux présents (papiers/cartons, plastiques...) de 6911 m3 (seuil E : 1000m3) au sein d'un établissement comportant des ICPE soumises à Autorisation

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment en forme de L de plus grande longueur 223 m et de plus grande largeur 68 m qui sera implanté en remplacement du bâtiment de l'ancien CVO (localisé au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque) déjà en partie démantelé ; la partie du bâtiment du CVO non démantelée abritant actuellement le CPM provisoire sera démantelée ultérieurement.

Le projet comprend d'une part la mise en place d'une solution de séparation des sacs de couleur (au sein d'un CPM ou Centre de Préparation de la Matière) : Ordures Ménagères résiduelles (OMr), recyclables et biodéchets et d'autre part la mise en place d'un Centre de Tri des Collectes Sélectives (CTCS).

Le bâtiment sera composé de 5 zones : CPM, USTB (Unité de Stockage et de Traitement des Balles de Collecte Sélective ou CS), Halle amont du CTCS (pour réceptionner les déchets de CS devant être triés), Halle de tri du CTCS (pour trier les différents flux de déchets), Halle aval du CTCS (pour stocker les différents flux de déchets après tri et mise en balles, en attente d'expédition). Le CPM est dimensionné pour traiter 66 000 t/an de collecte en PAP de déchets ménagers dont 45 000 t/an d'OMr (qui seront incinérées par le CVE, également implanté au sein du pôle de valorisation des déchets), 8 000 t/an, de biodéchets et 13 000 t/an de déchets ménagers. Le CTCS est dimensionné pour traiter 49 000 t/an de déchets dont 13 000 t/an provenant du CPM après séparation.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri (ECT), la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a engagé la réorganisation de la gestion de ses déchets. Cette réorganisation prend en compte le vieillissement de l'actuel centre de tri, la mutation nécessaire de son CVO (Centre de Valorisation organique), la nécessité de provoquer un choc de simplification des consignes de tri pour l'usager et la nécessité de limiter l'exposition des agents de collectivité. La CUD a souhaité donc mettre en place un système de tri (CPM) sur des sacs de couleurs différentes (collecte multiflux) qui seront triés (CTCS) par un nouveau système de tri industriel avant d'être orienté vers les filières de traitement adaptées.

Cette nouvelle solution industrielle comprend les évolutions suivantes :

- seul le broyage des déchets verts est conservé sur site au sein du CVO (implanté au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque), les autres activités du CVO ayant été mises à l'arrêt (un dossier de cessation partielle d'activité du CVO a été communiqué en Mars 2024, intégrant le démantèlement partiel du bâtiment du CVO),
- la mise en place d'un CPM (pour séparer les sacs de la collecte multiflux)
- la mise en place d'un CTCS (pour trier les différents flux de déchets valorisables).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Tout au long de la phase chantier, une base vie évolutive sera installée le long de la rue du Triage à l'intérieur du site du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque. L'accès au chantier pour les entreprises s'effectuera par l'accès existant de cette même rue du Triage. Le flux de réception des déchets vers le CVE (Centre de Valorisation Énergétique) restera inchangé via l'entrée principale du Pôle de valorisation des déchets de Dunkerque, rue A. Carrel. Le chantier sera clos et indépendant des installations existantes.

La finalisation de la démolition du CVO-CPM provisoire s'effectuera en deux temps ; d'abord les locaux sociaux du CVO puis les bâtiments encore en exploitation du CPM.

La construction du futur centre de tri démarrera par la construction des locaux sociaux du nouveau CPM ainsi que la futur halle d'accueil du public, puis par la construction de l'unité de stockage de balles de collectes sélectives (USTB) et du nouveau centre de préparation de la matière (CPM).

Dans un deuxième temps la démolition du CPM provisoire permettra de construire la halle amont du CTCS, la halle process du CTCS, la halle aval du CTCS et les locaux sociaux du centre de tri des collectes sélectives.

Ce schéma de déconstruction et construction permettra une optimisation de la disponibilité du centre de préparation de la matière provisoire et future afin de minimiser le temps d'indisponibilité de la séparation des collectes sélectives des ordures ménagères.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le CPM, ou Centre de Préparation de la Matière, permet la séparation (par un système robotisé comprenant 2 lignes) des flux entrants issus de la collecte multiflux :

- Ordures Ménagères résiduelles (sacs noirs) (45 000 t/an). Le flux séparé par le CPM est dirigé vers le CVE (Centre de Valorisation Énergétique) implanté également au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque),
- Emballages et papiers ménagers recyclables (sacs jaunes) (13 000 t/an). Le flux séparé par le CPM est dirigé vers la halle amont du CTCS,
- Biodéchets (sacs verts) (8000 t/an). Le flux séparé par le CPM est éliminé selon une filière externe au pôle de valorisation des déchets de Dunkerque.

Le CTCS, ou Centre de Tri de Collecte Sélective, (de capacité 49 000 t/an) comprend :

- l'USTB (Unité de Stockage et de Traitement des Balles de Collecte Sélective) qui permet le stockage de balles de Collecte Sélective (CS) ainsi que des équipements permettant le "déballage" des balles et le délitement des déchets préalablement mis en balles,
- la halle amont qui comprend plusieurs alvéoles permettant de réceptionner les flux de CS provenant du CPM, de l'USTB ou approvisionnés en vrac,
- la halle de tri qui permet de séparer les différents flux de déchets,
- la halle aval qui comprend des équipements permettant la mise en balles des déchets après tri (acier, alu, carton, plastiques, papiers/journaux...) et leur stockage avant expédition.

Le CTCS pourra également accueillir environ 5000 t/an de cartons industriels à conditionner ainsi que du verre.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est implanté au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque qui comprend le CVE et le CVO, deux établissements bénéficiant d'arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter (le CVO ayant fait l'objet d'une cessation partielle d'activité). Les autorisations préfectorales sont portées par la Communauté Urbaine de Dunkerque. La demande d'examen au cas par cas, qui porte sur une nouvelle ICPE soumise au régime de l'enregistrement au sein d'un établissement soumis à autorisation, est réalisée dans le cadre d'un porter à connaissance d'une modification d'une ICPE soumise à autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique ICPE 2713 / Rubrique ICPE 2715 (Passage de NC à Déclaration)	115 m ² / 260 m ³
Rubrique ICPE 2714 (Passage de NC à Enregistrement)	6911 m ³
Rubrique ICPE 2716 (pas de changement de régime (Enregistrement))	Augmentation de 880 m ³
Plus grande longueur du bâtiment / Plus grande largeur du bâtiment	223 m / 68 m
Surface de plancher : totale (Bureaux/Industries)	9974 m ² (952 m ² / 9022 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé en zone UE du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements PLUi HD de Dunkerque (dernière délibération en date du 26 avril 2024).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet est implanté au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque qui comprend le CVE et le CVO, deux établissements bénéficiant d'arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter (le CVO ayant fait l'objet d'une cessation partielle d'activité). Les autorisations préfectorales sont portées par la Communauté Urbaine de Dunkerque :

- L'exploitation du CVE est autorisée par l'arrêté préfectoral du 05/12/2007 modifié et complété,
- L'exploitation du CVO est autorisée par l'arrêté préfectoral du 22/03/2002. Un dossier de cessation d'activité partielle du CVO a été communiqué par la CUD en Mars 2024. A l'issue de cette cessation partielle d'activité, seule l'activité de broyage des déchets verts, initialement relevant du régime de l'autorisation dans l'AP du 22/03/2002 est conservée.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à 1000 m. Il s'agit des ZNIEFF de type 1 : - Lac d'Armbouts-Cappel (identifiant national : 310007009), - Marais du Prédembourg, Bois et étang du Puythouck et Pont à Roseaux (identifiant national : 310030015).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe sur la commune de Dunkerque.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé à Dunkerque, commune située au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui a établi un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le PPBE en vigueur (3ème échéance) a été approuvé le 30 juin 2022. Le projet de PPBE 4ème échéance fait l'objet d'une consultation auprès du public entre le 17/06/2024 et le 06/09/2024. Le site est situé à proximité de l'A16 qui a un impact acoustique important.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se situe à plus de 2,5 km du projet. Il s'agit des ruines de la vieille écluse de Mardyck.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dunkerque fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et d'un PPRT de la zone industrialoportuaire valant servitude d'utilité publique. Le projet est situé en-dehors des zones réglementées par le PPRL et le PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRL a été prescrit le 06/07/2018 et approuvé le 21/04/2022. Le PPRT a été prescrit le 19/02/2009 et approuvé le 27/12/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque. Selon Georisques, les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de services recensés dans la base CASIAS présents sont : - SSP3967879 - SSP001078101
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit dans un rayon de 5000 mètres autour du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site Natura 2000 dans un rayon de 5000 mètres autour du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé dans un rayon de 5000 mètres autour du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'origine de l'approvisionnement en eau utilisée jusqu'alors pour le CVO-CPM transitoire. L'origine de l'eau sera inchangée (réseau public et canal de Bourbourg). L'eau sera utilisée pour la nouvelle aire de lavage, les locaux sociaux et les exercices incendie. La consommation en eau sera vraisemblablement nettement plus faible que celle autorisée pour le CVO (6000 m3/an).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune infiltration n'est possible sur le site compte tenu de la faible profondeur des eaux souterraines et de la possible présence de source de pollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des matériaux issus des terrassements génie Civil et VRD seront évacuées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'apport de terres ou matériaux de forme (matériaux concassé et conservé sur site suite à la démolition)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à une consommation en eau plus importante que celle autorisée précédemment pour le CVO. Le projet ne prévoit pas la création de nouveaux points de rejets des eaux usées ou des eaux pluviales. Les eaux usées sont dirigées via le réseau communal vers la station d'épuration de Grande Synthe. L'arrêté du 14/11/2023 qui autorise le déversement des eaux usées autres que domestiques du CVE vers le réseau public sera mis à jour ou complété pour prendre en compte le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque qui est largement anthropisé et ne présente aucun intérêt écologique. Le rejet des eaux pluviales vers le milieu naturel sera réalisé au niveau du même point de rejet avec un débit plus faible qu'actuellement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Le projet n'aura aucun impact sur les zones Natura 2000 les plus proches compte tenu de leur éloignement et compte tenu de ses impacts très limités.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque qui est largement anthropisé et ne présente aucun intérêt écologique et est éloigné des espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera composé de 5 halles séparées par des murs REI120 toute hauteur, comprenant également un mur REI120 toute hauteur sur sa façade Sud. Les incendies dans chacune des halles ont été étudiés ; les modélisations montrent qu'il n'y a pas d'effets dominos entre halles ou vers les installations voisines du CVE et qu'il n'y a pas d'effets en dehors des limites du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque. Le projet n'est pas concerné par d'éventuels effets dominos internes/externes au pôle de déchets de Dunkerque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors des zones couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduit à des rejets atmosphériques et à des rejets liquides limités.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet conduira au trafic lié à l'acheminement des déchets sur le site et à l'évacuation des déchets triés. Le trafic supplémentaire par rapport à celui généré lorsque le CVO était en exploitation est estimé à environ 20 camions/jours. Le site est implanté à proximité de l'A16. Une partie importante du trafic lié au projet empruntera l'autoroute A16. Le trafic supplémentaire représente environ 0,2 % du trafic de poids lourds et 0,04 % du trafic global sur la portion de l'A16 située à proximité.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations industrielles seront implantées dans un bâtiment fermé. Les équipements extérieurs seront positionnés sur la façade Nord, limitant les nuisances sonores extérieures au site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pôle de valorisation des déchets de Dunkerque est situé à proximité de l'autoroute A16, à l'origine d'un impact acoustique important.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets réceptionnés sont collectés dans des sacs et manipulés dans des bâtiments fermés. Les déchets de Collecte Sélective sont "secs", limitant ainsi le risque d'émissions odorantes.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de limiter la propagation de vibrations des équipements, il est prévu d'isoler et redescendre au sol les charpentes des équipements pouvant potentiellement générer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations industrielles seront implantées dans un bâtiment fermé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet conduit à un rejet d'eaux pluviales et un rejet d'eaux usées. Les points de rejet existants du CVO sont conservés. Il n'y a pas création de nouveaux points de rejets d'eaux (usées ou pluviales).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées vers la station d'épuration de Grande Synthe via le réseau public. Les eaux pluviales seront dirigées vers le milieu naturel par le biais du réseau public d'eaux pluviales.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront tamponnées avant rejet vers le milieu naturel à un débit plus faible (3 l/s) que le débit de rejet actuel du CVO (2 x 10 l/s). Ces eaux pluviales auront la même nature que celles provenant précédemment du CVO. Les eaux usées non domestiques (eaux issues de l'aire de lavage, écoulement du verre collecté) représenteront un volume limité et feront l'objet d'un prétraitement avant rejet vers le réseau d'eaux usées public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra la séparation des différents flux de déchets (carton, plastique...) avant leur évacuation pour valorisation. Les installations produiront en elles même peu de déchets (dangereux, non dangereux ou inertes).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conception architecturale du projet permet d'assurer une bonne intégration du nouveau bâtiment au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque, qui constitue une zone fortement anthropisée au sein d'un contexte urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque qui constitue un site largement anthropisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon le site de la MRAE, les avis rendus en 2024, 2023 et 2022 sur des projets implantés sur les communes de Grande Synthe et Dunkerque concernent notamment la gare de Dunkerque, les sites Arcelormittal (2024-7699 et 2022-6791) implantés dans la zone industrialo portuaire ou sur le site de Mardyck (à environ 2000 m à l'Ouest - Sud/Ouest), un projet de démantèlement de batteries (2023-7422) au sein du GPMD, un projet photovoltaïque (2023-7431 et 2023-7446) au sein du GPMD, un projet de production de sels et oxydes de métaux (2023-7344) au sein du GPMD, un projet de création d'une zone de loisir (2023-6993) situé à plus de 1000 m au Nord.

Compte de la nature très limitée des incidences liées au projet de modification du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque et de l'éloignement géographique des projets ci-dessus, les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le projet conduira à des impacts et nuisances limités et où, en cas de sinistre, il ne conduit pas à des effets en-dehors des limites du pôle de valorisation des déchets de Dunkerque, la Communauté Urbaine de Dunkerque estime que le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DENAES

Prénom Christophe

Qualité du signataire DEA Adjoint

A DUNKERQUE

Fait le 05/08/2024



Signature du (des) demandeur(s)

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom _____

Prénom _____

Qualité du signataire _____

À _____

Fait le ____ / ____ / ____

Signature du (des) demandeur(s)



COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (59)

Annexes du CERFA 14734 * 04

Examen au cas par cas du projet de modification
du pôle de valorisation des déchets

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Document Cerfa N°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au Maître d’Ouvrage ou pétitionnaire »

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Pertuis de la Marine

BP5530

Code postal

5 9 3 8 7

Localité

Dunkerque Cedex 1

Pays

France

Tél

03 28 62 70 00

Fax

Courriel

contact@ cud.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Lemoine

Prénom

Nicolas

Qualité

Chef de projet nouveaux équipements de valorisation des déchets

Tél

03 28 63 65 58

Fax

Courriel

nicolas.lemoine@cud.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 : Décision administrative soumettant le projet au cas par cas (uniquement si examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R122-2-1 du Code de l'Environnement)



COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (59)

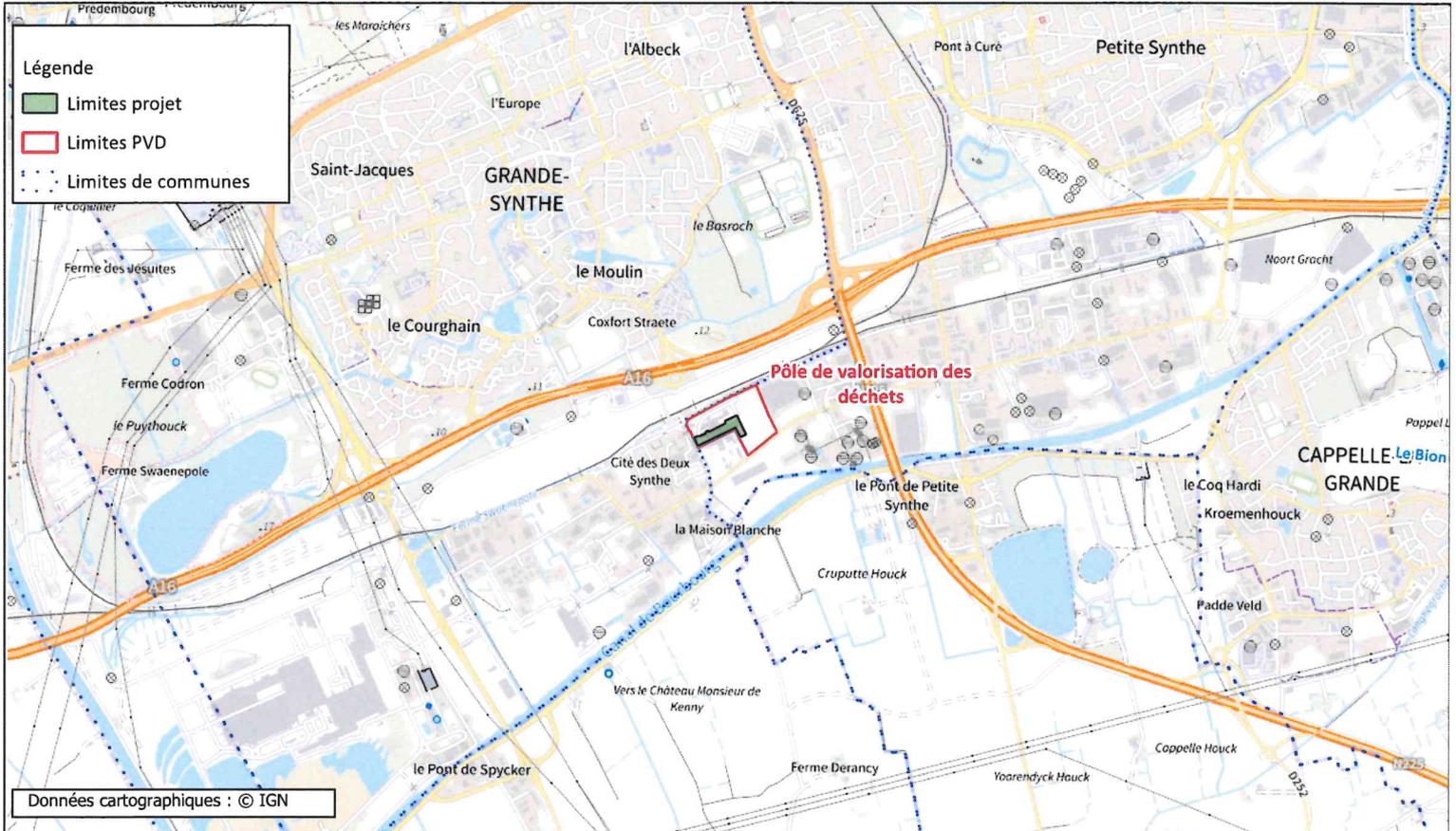
Annexes du CERFA 14734 * 04

Examen au cas par cas du projet de modification
du pôle de valorisation des déchets

Sans objet (le projet ne fait pas l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet))



ANNEXE 3 : Plan de situation au 1/25000



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Plan de situation au 1 / 25 000

Client : Communauté Urbaine de Dunkerque
 Site : Pôle de valorisation des déchets de Dunkerque (59)

Dessiné par : CGE

Projet N° : PAP DUN 001 Date : Juillet 2024

ANNEXE 4 : Photographies de la zone d'implantation



Localisation cartographique des prises de vue



Vue n°1 (26/07/2024)



Vue n°2 (26/07/2024)



Vue n°3 (26/07/2024)



Vue n°4 (26/07/2024)



Vue n°5 (26/07/2024)

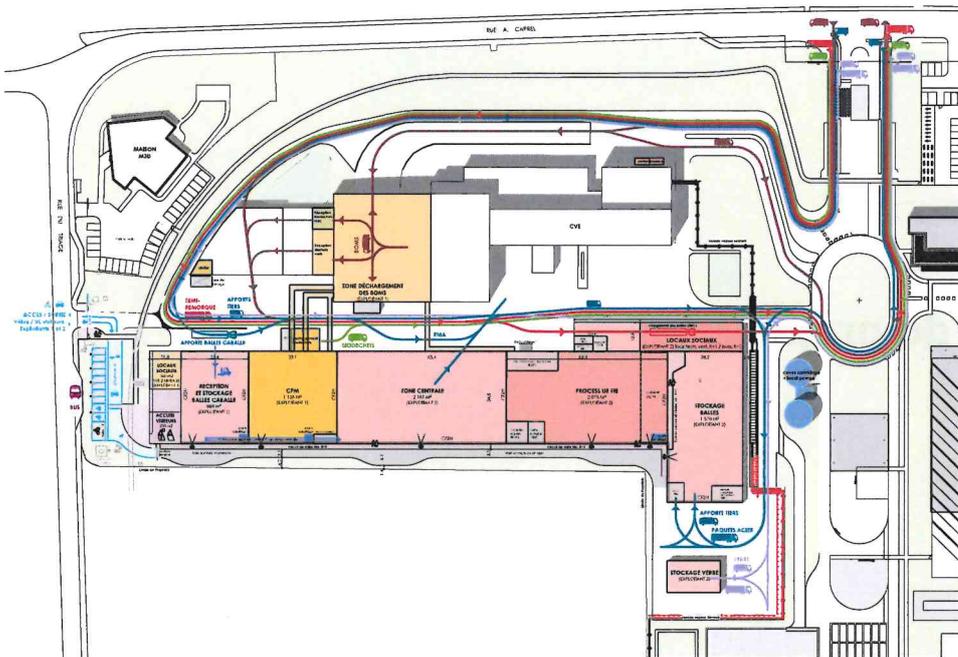


COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (59)

Annexes du CERFA 14734 * 04

Examen au cas par cas du projet de modification
du pôle de valorisation des déchets

ANNEXE 5 : Plan du projet



DOSSIER AVANT PROJET DETAILLÉ

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE - Construction d'un Système industriel de tri des déchets

VERSION	DATE	DESCRIPTION	ECHÉ PAR	VALIDÉ PAR	VALIDÉ PAR

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
 BP 85530 59386 DUNKERQUE CEDEX 1
 ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE :
PAPREC
 690 Avenue des Landet du Cassanlin - 37210 FARCLAY-MESLAY

ARCHITECTE :	URSA URSA architectes & urbanistes	BP Rue Pichon-BP 50000-BLEC	N°1 00 20 20 14 01
CONSTRUCTEUR ENGINEER (CECI) :	ALPINA	17 Avenue Christian D'Almeida-59000-MELUN	N°1 01 40 04 21 08
CONSTRUCTEUR ENGINEER (CMI) :	AMERISOL SOLUTIONS	11 rue des Sables-59000-PARAINVIEILLE	N°1 01 44 87 74 02
RE VICE :	AFRIBY	800 rue de la République-59000-LILLE	N°1 03 20 34 17 05
CONSTRUCTEUR GC :	RAMBY	800 rue de la République-59000-LILLE	N°1 03 20 34 17 05
REPRÉSENTANT COMMERCIAL :	SECURIS	Avenue de la République-59000-LILLE	N°1 03 20 34 17 05
COORDONNATEUR :	EP - COMESTANS	7 rue Christiane Charrier-59000-MARCOING	N°1 03 20 34 17 05

N°10 101 - page 1 / 10 00

DATE	NOM	POSTE	PROJET	STATUT	TYPE	DATE	INDEX

DKT_APD2_UL_PLN_ORGANIGRAMME GENERAL DU PROJET
 ECHELLE: 1/900



COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (59)

Annexes du CERFA 14734 * 04

Examen au cas par cas du projet de modification
du pôle de valorisation des déchets

ANNEXE 6 : Plan des abords du projet



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Plan des abords au 1 / 4000

Client : Communauté Urbaine de Dunkerque
Site : Pôle de valorisation des déchets de Dunkerque (59)

Dessiné par : CGE

Projet N° : PAP DUN 001

Date : Juillet 2024

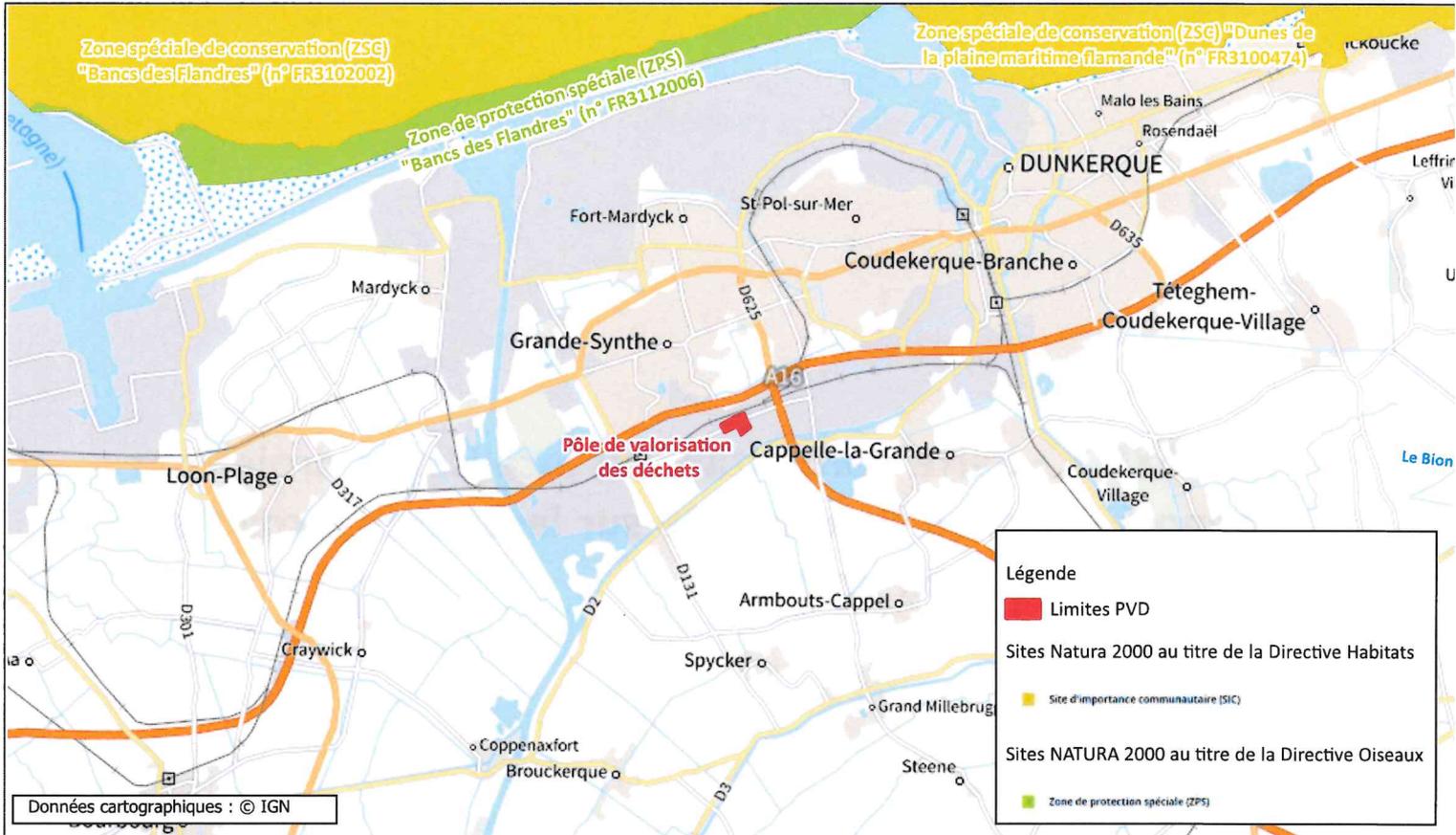


COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (59)

Annexes du CERFA 14734 * 04

Examen au cas par cas du projet de modification
du pôle de valorisation des déchets

ANNEXE 7 : Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir un impact



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 (au 1/75000)

Client : Communauté Urbaine de Dunkerque
Site : Pôle de valorisation des déchets de Dunkerque (59)

Dessiné par : CGE

Projet N° : PAP DUN 001

Date : Juillet 2024